



Les Halles – Comité Permanent de Concertation

GTT Jardin

Séance du jeudi 29 mai 2008

Sous la présidence de

Madame Anne HIDALGO, Adjointe au Maire de Paris, chargée de l'Urbanisme et de l'Architecture
Et

Madame Fabienne GIBOUDEAU, Adjointe au Maire de Paris, chargée des espaces verts et de
l'environnement

En présence de

Monsieur Thierry LE ROY, Garant de la concertation

Participants

Élus de Paris

Adjoint au Maire du 1er arrondissement

Monsieur Franck BOUNIOL

Partenaires et autres intervenants

Agence SEURA

Monsieur Jean-Marc FRITZ

Monsieur Mathieu-Hô SIMONPOLI

COTEBA

Monsieur Mathieu ESNARD

Conseillers de Quartier

Conseil de Quartier des Halles

Madame Hélène d'ALANÇON

Conseil de quartier St Germain

l'Auxerrois

Madame Paule CHAMPETIER DE RIBES

Associations

Amicale du 118 rue Rambuteau

Madame Barbara BLOT
Monsieur Bernard BLOT

Association « Accomplir »

Monsieur Gilles POURBAIX
Monsieur Marcel APELOIG
Madame Jacqueline GOURIO

Association « Glob'Halles »

Monsieur Régis CLERGUE DUVAL

Association « Les Bachiques Bouzouks »

Madame Elisabeth BOURGUINAT

Association « Les Jardiniers du 4^{ème} arrondissement »

Monsieur Guy DEPROIT

Association « Qualité de vie et sécurité autour de St Eustache »

Monsieur Jean POYET

Association de défense des riverains « Chatelet les Halles »

Monsieur Jacques CHAVONNET

Conseil Syndical 5/7 rue des Innocents

Monsieur Jean-Pierre MARTIN

Conseil syndical 51-53 rue St Sauveur

Monsieur Aron MIZRAHI

Collectif Beaubourg les Halles

Monsieur Alexandre MAHFOUZ

Collectif « Paris des Halles »

Monsieur Olivier PERAY

Comité de soutien et de promotion du jardin d'aventure des Halles

Madame Laetitia MOUGENOT

GIE du Forum des Halles

Monsieur André LABORDE

Association « Mains Libres »

Monsieur Bernard DUBOIS

Collectif des Halles

Monsieur Alain MESME

Défense du site de Notre-dame »

Monsieur Jacques CATZ

Institut d'Urbanisme de Paris

Madame Jodelle ZETLAOUI-LEGER
Madame Camille GARDESSE

Paroisse Saint-Eustache

Père Luc FORESTIER
Madame Maria BASILE

Non inscrit

M. Xavier de LA TOUR

Ville de Paris

Cabinet du Maire de Paris

Monsieur Claude PRALIAUD
Mme Reine SULTAN

Cabinet de Mme Anne HIDALGO

Monsieur Renaud PAQUE
Monsieur Didier BAILLY

Cabinet de Mme Seybah DAGOMA

Madame Dominique MAGNIETTE

Cabinet de Fabienne GIBOUDEAUX

Monsieur Nicolas RIALAN
Madame Sylvie LAURENT-BEGIN

SG/Mission Les Halles

Monsieur Bernard FRANJOU

DU

Madame Catherine BARBE, Directrice
Monsieur François BODET

DEVE

Madame Ghislaine GEFFROY, Directrice
Monsieur Christian DAUNAT
Monsieur Thierry PHILIPP

MME ANNE HIDALGO, ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS, CHARGÉE DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE : Je me réjouis de cette réunion. Elle a été souhaitée et je pense qu'elle est importante, puisqu'il existe un besoin d'explication.

Beaucoup d'entre vous ont considéré que la question notamment au sujet du jardin Lalanne n'avait pas été suffisamment explicitée, et que les raisons pour lesquelles nous soutenons la proposition faite par David Mangin n'avaient pas été discutées et travaillées ensemble. Il est vrai qu'il n'y avait pas eu de GTT exclusivement consacré à ce sujet, mais je constate que beaucoup d'entre vous considèrent que cela a été un sujet très présent dans les discussions et réunions que nous avons pu avoir.

Je pense qu'il est important d'avoir une présentation précise des raisons qui font que nous soutenons ce projet Mangin. Nous devons écouter, discuter, débattre, mais la vie doit suivre son cours. L'objectif n'est pas de s'arrêter à des éléments de contradiction, puisque la conception que nous avons de la concertation est bien évidemment de travailler sur le fond, d'échanger des arguments, d'objectiver nos positions. Mais à un moment donné, nous devons décider, puisque comme nous l'avons exprimé lors du Comité de Concertation Permanent, je pense qu'il serait grave pour le quartier et pour l'ensemble des personnes qui y vivent et qui y travaillent, que finalement les choses n'avancent pas.

Nous avons d'autres sujets sur lesquels nous avons également besoin de nous pencher, avec des réunions à venir, tels que la place René Cassin, le cahier des charges des jeux pour enfants, l'articulation entre jardin et Canopée, la place de l'eau, du végétal. Nous aurons des GTT au Comité de Concertation qui porteront sur la question métropolitaine ainsi que beaucoup d'autres sujets.

Je me réjouis une nouvelle fois de cette réunion, et j'espère que nous pourrions discuter de façon tout à fait responsable, courtoise et respectueuse. En tous cas, c'est le souhait que je formule. Je désirerais, au côté de Fabienne, avancer sur ce grand projet des Halles. Le maire nous a donné ce mandat. Je remercie le garant d'être également présent à cette réunion. Pour ma part, je ne reste en votre compagnie qu'une heure, devant ensuite me rendre à une autre réunion. Celle-ci sera pilotée par Fabienne GIBOUDÉAUX.

MME FABIENNE GIBOUDÉAUX, ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS, CHARGÉE DES ESPACES VERTS : Cette réunion était utile afin de faire le point sur la question du jardin Lalanne. En tant que nouvelle élue, il était intéressant pour moi de poser des questions, et d'interroger à nouveau les services ainsi que les équipes Berger et Mangin qui travaillent sur le dossier de l'aménagement, ceci afin d'avoir une opinion sur ces questions-là.

Je remercie les services qui sont présents ce soir, ils ont préparé des réponses et ont retravaillé sur la question du déplacement du présent jardin. Il ne s'agit en aucun cas de supprimer un jardin destiné aux enfants mais d'en créer un nouveau avec un cahier des charges exigeant. A ce jour, ce dernier a été superficiel, ceci afin de laisser la place à des propositions. Nous serons très exigeants au niveau de la qualité de ce nouveau jardin. Ce que les créateurs du jardin Lalanne ont réalisé il y a de cela vingt ans, d'autres peuvent le faire aujourd'hui. D'autres équipes peuvent travailler sur ces questions-là. C'est une exigence que nous aurons.

Mon cabinet est très intéressé par la question de ce qu'est un terrain d'aventure en ville. Nous avons d'autres demandes dans d'autres arrondissements. Les jeunes également souhaitent d'autres modes de jeux. C'est une question qui nous intéresse au-delà même des Halles. Nous mettrons toute notre énergie et notre exigence afin de réaliser un jardin unique, puisqu'il ne s'agit pas d'assembler des jeux de catalogues pour ce nouvel espace. Je tenais

à le préciser, car cela implique toute une mobilisation des services et de mon cabinet sur ce thème.

M. THIERRY LE ROY, GARANT DE LA CONCERTATION : Je voulais prendre la parole très brièvement au début de cette réunion. Je voulais faire part de ma façon de la comprendre, puisqu'elle a été arrêtée à la fin du comité permanent de concertation sur votre proposition.

Je voudrais préciser deux choses. Cette réunion est un peu différente de celles que nous avons eues précédemment, dans la mesure où elle réunit les parties prenantes qui ont des opinions tranchées sur le sujet de l'avenir du jardin Lalanne.

La ville vise le déplacement et la rénovation de cet espace dans le grand jardin des Halles, les adversaires à ce projet sont également bien identifiés. Certains pensent également que nous avons trop abordé le sujet. Dans ces trois cas, je considère que ce sont des opinions tranchées, même si quelque fois une même personne peut avoir des opinions différentes.

Cette situation oblige chacune des parties prenantes à faire un effort afin que cette réunion soit utile. Du côté de la ville, l'effort à faire consiste à accepter que la parole soit donnée à l'occasion de cette réunion à des associations, ces dernières espérant encore la faire changer d'opinion. Je demanderai également à ceux qui contestent cette proposition, d'accepter l'idée, qu'au terme de cette réunion, nous aurons un procès décisionnel qui peut être confirmatif, et que nous pouvons rester sur des désaccords. Concernant les autres personnes présentes, elles devront avoir un surcroît de patience durant cette réunion.

MME ANNE HIDALGO : Je souhaite lancer le débat après une rapide présentation.

MME BOURGUINAT, ASSOCIATION BACHIQUES BOUZOUKS : Nous devons définir la façon dont nous allons discuter, ceci avant de débiter, sinon cela n'a aucun intérêt. Votre conception de la concertation consiste à dire que nous allons débattre pendant deux heures alors que la décision est déjà prise. Comment voulez-vous que nous puissions admettre cela ! Cette situation existe depuis quatre ans. La décision a été prise dès le début. Monsieur Le Garant vient de dire que la décision devra être prise au terme de la réunion. Vous devriez accepter d'ouvrir 5% de chances pour que nous revenions sur cette position. Serait-ce trop demander ? Nous devrions avoir une chance sur deux, nous demandons simplement 5%, sinon à quoi cela sert-il ?

Monsieur le garant, vous ne remplissez pas votre rôle. Vous devez assurer qu'un débat sert à la concertation, c'est-à-dire que les possibilités soient ouvertes. Si la décision est déjà prise, il est inutile que nous soyons présents aujourd'hui ! Ce n'est pas acceptable et M. le garant, vous vous déshonorez si vous acceptez qu'on fonctionne ainsi.

(Mouvements dans la salle).

M. GILLES PERAY, PARIS DES HALLES : Vous n'êtes pas toute seule. Je souhaiterais dire que le garant est le garant de nous tous. Je souhaite confirmer ce qu'il a dit tout à l'heure. Je pense que le déplacement du jardin est une bonne chose.

(Mouvements dans la salle)

Je ne comprends pas cette association familiale qui ne pense qu'à un seul petit point de l'ensemble, et qui ne pense qu'à garder ce jardin tel qu'il est et à ne pas le déplacer, alors qu'il y a tellement de besoins qui ne sont pas satisfaits pour les jeunes de ce quartier.

Le jardin d'aventure est en effet une belle création, mais il est bon qu'il soit créé également ailleurs. Je m'étais exprimé sur ce sujet il y a de cela deux ou trois ans, nous devons en

créer à d'autres endroits. Nos enfants aiment ce jardin, mais ils aiment également autre chose. Je m'étonne d'avoir été aussi seul à revendiquer cela. Nous avons encore beaucoup de travail à réaliser.

MME ANNE HIDALGO : Nous devons avancer, nous n'avons pas parlé du jardin pendant plusieurs réunions.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL, ASSOCIATION GLOB'HALLES : Il est dommage que le centre d'animation des Halles du Marais soit mis de côté, et ne puisse par conséquent pas profiter de l'émergence. Nous n'en avons pas parlé parce qu'il est toujours question du jardin Lalanne.

(Brouhaha)

Nous devons laisser les personnes présider cette assemblée, et le garant se porter garant de la pluralité de l'Association, mais je ne suis pas décidé à vous laisser prendre la parole constamment et à créer la confusion. Je crierai tant que cela sera nécessaire et tant que nous ne serons pas revenus au calme. Et s'il y a encore des insultes, j'enverrai des insultes.

M. THIERRY LE ROY : Régis a démontré que tout le monde pouvait parler très fort dans cette assemblée. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, mais je crois que si nous continuons la réunion, chacun doit respecter les conditions que j'ai indiquées, y compris la Ville, Accomplir, Régis, pour parler clairement.

MME ANNE HIDALGO : Ce qui est en train de se passer dans cette réunion est atterrant. Nous sommes présents afin de discuter d'un sujet sur lequel nous souhaitons échanger des arguments, objectiver, c'est-à-dire sortir d'un climat passionnel. Nous pouvons tous crier très fort y compris moi-même.

Ce que je vous propose avec Fabienne, c'est que Catherine BARBÉ et Bernard FRANJOU exposent les arguments objectifs qui nous ont amenés à soutenir le projet Mangin. Nous les écouterons, nous sommes là pour cela. Nous n'avons pas l'habitude de nous moquer des intervenants. Nous souhaitons maintenant le respect. Cela passe par la manière dont nous nous adressons à la personne qui se trouve en face de nous, et par la façon dont nous intervenons dans le débat. Je vous propose, afin de nous trouver dans le rationnel et pas uniquement l'émotionnel, d'écouter Catherine BARBÉ et Bernard FRANJOU.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Votre rôle est de nous convaincre. Pour l'instant, je ne le suis pas, notamment de part la façon dont vous nous parlez, et ce n'est pas en criant plus fort que vous allez nous faire changer d'avis. Il est toujours possible de changer d'opinion. Mais pas par la méthode du terrorisme. Nous pouvons nous tromper, et nous pouvons toujours changer d'avis.

MME CATHERINE BARBE, DIRECTRICE DE L'URBANISME : Vous avez tous reçu un petit document développant l'argumentaire de la ville, et qui explique pourquoi, de notre point de vue, le jardin Lalanne ne peut être maintenu à son emplacement actuel. Cet argumentaire est développé en six points. J'exposerai, pour ma part, les deux premiers, au titre des fonctions de directrice de l'urbanisme qui suit le projet depuis l'année 2002.

Les deux premiers points portent sur l'historique du projet. Il est important de partir de l'origine des discussions. Monsieur Bernard FRANJOU développera ensuite les points trois et quatre, qui exposent les causes de notre volonté de déplacer le jardin d'aventures afin de pouvoir réaliser le projet Canopée, et monsieur Thierry PHILIPP, de la Direction des Parcs et Jardins parlera des arguments du gestionnaire de jardin qui sont développés dans le point cinq de la note.

La présidente de séance a prévu un débat courtois et argumenté. Nous allons développer ces différents points rapidement. Je voudrais surtout revenir sur le diagnostic et les orientations générales du projet.

Pour ceux qui participaient déjà à la concertation en 2003 et 2004, nous étions partis d'une volonté de Monsieur le Maire d'intervenir sur le site des Halles pour remédier à cette image dégradée et à un certain nombre de dysfonctionnements qui avaient, dans un premier temps, été identifiés par les services avec l'aide d'experts, et dans un deuxième temps, développés dans la première phase des marchés de définition qui ont eu lieu en 2003. Ils ont permis d'établir un cahier des charges auquel quatre équipes ont répondu.

Concernant cette phase de diagnostic, elle s'est fondée sur la demande des élus, des concertations, ainsi que sur une étude commandée par la Direction des Parcs et Jardins à ces chercheurs du CNRS, et qui figure sur le site Internet www.paris.fr. Elle consistait en un diagnostic du jardin accompagné de son fonctionnement. Depuis cette période, le jardin n'a pas subi de transformation importante.

Ce qui ressortait de ces études, c'est qu'il existait des difficultés de lisibilité du site, que ce soit au sein des espaces souterrains (accès aux pôles de transport), ou bien en surface le long de certains itinéraires qui étaient encombrés et dont les franchissements étaient difficiles (trémies d'accès à la voirie souterraine, et un certain nombre d'édicules encore dans le jardin). Ce document m'avait énormément marquée. Les emprises, qui actuellement ne sont pas accessibles et ne sont pas traversables pour tout le monde, figurent en rouge ou en jaune, et le jardin, que vous le vouliez ou non, relève de cette identification.

MME BOURGUINAT : Il faut arrêter de dire cela.

MME ANNE HIDALGO : Pouvez-vous laisser terminer cette présentation ? Soit Madame BOURGUINAT s'adresse avec respect aux fonctionnaires, aux élus, aux personnes qui sont autour de cette table, soit nous quittons cette séance. Nous ne sommes pas présents pour nous « laisser marcher sur les pieds », nous faisons notre travail avec responsabilité. Les fonctionnaires ici présents prennent également de leurs temps. Je vous demanderais, s'il vous plaît, du respect. Sinon, nous nous en allons.

(Brouhaha)

Je donne la parole à madame Catherine BARBÉ qui continue sa présentation. Nous discuterons après, et je souhaite que nous restions sur l'échange d'argumentations rationnelles dans le respect. Si cela n'est pas possible, nous arrêtons. J'espère que cela n'est pas l'exemple que vous donnez à vos enfants. C'est quand même assez troublant. Madame Catherine BARBÉ à la parole et personne d'autre.

MME CATHERINE BARBE : Je reprends cet exposé. A travers des documents d'étude dont la plupart se trouvent sur Internet et donc que vous pouvez consulter, nous voyons que les termes qui émergeaient à propos du jardin et du site en général, étaient davantage des thèmes de lisibilité, de pouvoir identifier les cheminements à l'intérieur du jardin, de pouvoir se déplacer du nord au sud et de l'est à l'ouest, de pouvoir clairement identifier les limites.

J'ai noté, en relisant le rapport d'étude du CNRS figurant sur le site, que les chercheurs avaient comparé le jardin à un couteau suisse, afin de montrer en quoi il était faiblement lisible, et en quoi les espaces s'articulaient mal les uns par rapport aux autres. Cela était à l'origine d'un thème aujourd'hui beaucoup moins présent dans nos débats, et qui porte sur l'insécurité lié à ce manque de lisibilité. Voilà ce que j'ai retrouvé dans ces différents documents et ce que nous devons garder en tête, le débat portait davantage sur les cheminements et la lisibilité du site.

C'est l'ensemble de ces thèmes que nous avons retrouvé dans le cahier des charges de la consultation d'urbanisme, à la fois en phase initiale en mars 2003, et en phase définitive fin 2003. Un autre thème s'est greffé au cours du débat en prenant énormément d'importance, qui est celui de la superficie du jardin. Ce thème a tellement pris d'importance, que nous avons demandé aux candidats, au cours de l'année 2004, de bien prendre en compte le respect des 4,3 hectares de jardin existant. Ce point était très important. Le Conseil de Paris a donc voté un amendement, au moment du débat sur le PLU, afin de demander qu'il y ait bien un respect de la surface de ce jardin. Le thème dominant était un jardin lisible, facilement traversable, appropriable à toutes les catégories de population et en particulier les grands adolescents qui n'avaient pas, à ce moment-là, assez d'espace sur ce site. Un point très important était le fait d'avoir un jardin d'un seul tenant, sans enclaves, de 4,3 hectares.

Par rapport à cela, les différents candidats ont offert quatre réponses dont vous vous souvenez certainement. J'ai presque fini Elisabeth, les autres prendront la parole ensuite. Je pense qu'il est important de resituer ce débat dans son histoire, afin de mieux comprendre les enjeux, ainsi que la manière dont la Ville a travaillé et a défini les objectifs.

Les quatre projets ont été examinés sous l'angle de la cohérence du parti d'aménagement urbain qui était demandé, puisqu'il s'agissait d'une consultation d'urbanisme. Au-delà de cela, ils offraient également quatre réponses de jardin qui n'étaient pas toutes satisfaisantes en termes de surface, et dont aucune ne respectait l'existence du jardin Lalanne, ceci afin de revenir sur notre débat actuel.

Le projet Mangin a été choisi notamment parce qu'il possédait un parti urbain lisible, cohérent sur l'ensemble du site mettant en rapport le jardin, les espaces publics, les accès aux pôles de transport et les constructions au-dessus du centre commercial. Il a été également choisi parce que son projet de jardin respectait la superficie demandée, et était un véritable jardin, ce qui n'était pas le cas des autres candidats. Nous avons eu des propositions de jardins sur dalle de verre et sur toiture.

Notre choix s'est également porté sur ce projet car il facilitait l'accessibilité et l'appropriation du jardin par toutes les catégories de population, ce thème étant important dans le débat.

(Mouvements dans la salle).

M. BERNARD FRANJOU, CHEF MISSION LES HALLES : Nous allons parler de la Canopée et de la relation au jardin. Avant de vous présenter l'impact de la Canopée, je voudrais signaler qu'il a été dit lors de la dernière séance que l'intervention sur les Halles était décousue. Nous avons sur les Halles, un véritable projet d'ensemble. Cela n'est pas un ensemble de projets, c'est un projet urbain. Nous avons un parti d'urbanisme très fort, qui a été choisi par le Maire de Paris, et dont les composantes essentielles sont de donner une axialité est/ouest, c'est-à-dire de réorienter l'ensemble de la composition urbaine sur la base de l'axe de la Bourse du Commerce, de valoriser les éléments existants du Paris des Halles et de dégager de grandes perspectives à l'intérieur du site. C'est bien ce que nous propose le projet urbain de l'équipe SEURA. Il existe donc un parti pris urbain qui a été adopté à l'issue des marchés de définition. Sur ce parti pris urbain, viennent s'implanter deux projets :

1. Le projet du jardin, que nous ne devons pas confondre avec le projet d'urbanisme, qui dégage de grandes perspectives est/ouest.
2. La Canopée dans ce contexte.

Nous réalisons bien que le projet de la Canopée s'insère admirablement dans ce contexte. Nous voyons la présence de la végétation arborée, alignée et qui encadre un grand

dégagement intérieur. Nous avons un volume qui vient s'enchâsser entre les rues Berger, Pierre Lescot et Rambuteau. Cela correspond véritablement aux orientations d'urbanisme.

Sur la diapositive suivante, nous voyons le jardin avec la Canopée. A ce moment-là, Patrick Berger reste sur l'essentiel du parti urbain. Il reste bien dans la logique en affirmant et confirmant ce qui a été choisi à l'issue du marché de définition et par le Maire de Paris.

Nous allons passer au projet de circulation des rez-de-chaussée et l'organisation des flux. Nous allons devoir réaliser des études de flux sur le site. Elles doivent prendre en considération l'évolution des dégagements des circulations qui viennent en provenance de la gare souterraine, avec les dégagements Place Marguerite de Navarre. Ces études sont nécessaires, ne serait-ce que pour la sécurité. Elles ont été commandées et sont en cours de réalisation.

Nous observons dans le projet de M. Berger, qui a été adopté pratiquement à l'unanimité du jury et en particulier par le Maire de Paris, que se dégage autour de la Canopée les circulations verticales en provenance du métro. Ces circulations sont éjectées à l'extérieur sur la rue Berger, sur la rue Pierre Lescot et sur la rue Rambuteau.

Nous avons également un dégagement qui va permettre aux espaces publics, qui sont au niveau de la FNAC, au niveau du troisième sous sol, une autre circulation qui peut-être est davantage symbolique que réelle, mais qui donnera l'impression au niveau de ce sous sol, d'être à portée de la lumière et du jardin. C'est le parti de Patrick Berger et c'est d'après cela qu'il a été choisi.

Nous créons à l'intérieur du système des promenades. Elles s'organisent autour du patio. Cela va créer un flux qui sortira sur le jardin, et qui, au niveau du jardin Lalanne, tombera devant un obstacle. C'est déjà le cas sur le plan, et pour n'importe quel architecte, le dessin montre que le parti de jardin mais également le respect du programme urbain qui a été adopté sur le site, n'est compatible que si nous créons devant un dégagement devant cette circulation. Voilà ce que je voulais dire concernant ce sujet.

Je vais parler à présent du deuxième point.

C'est la première fois que j'aborde la question du jardin. Mais il y a longtemps que je pense au problème du chantier. Il provoquera un accès aux véhicules en grande quantité. Ils vont nécessairement passer par le sud.

Nous aurons également entre 250 et 300 ouvriers sur le terrain. C'est l'un des plus gros chantiers jamais réalisés à Paris, il nous faudra donc des équipements et des installations.

(Mouvements dans la salle)

MME ANNE HIDALGO : Monsieur FRANJOU continue son explication et répondra à ces questions ultérieurement.

M. BERNARD FRANJOU : Ce qui détermine le lieu du chantier sera la quantité de personnes que nous devons loger, l'arrivée des camions, les lieux de stockage et surtout l'implantation des engins de levage. Nous avons une structure préfabriquée qui est calculée pour être posée en un minimum de temps. Elle arrivera par élément sur le site et empruntera les voies publiques. Nous avons une nécessité d'installer ces engins tout autour de la Canopée. Il sera donc indispensable de ne pas encombrer les issues, ayant l'obligation de maintenir les accès sur le site. Par conséquent, nous ne pouvons rien installer du côté de la rue Rambuteau, puisque nous avons la sortie du métro. La situation rue Pierre Lescot est

identique, puisque nous avons un des points d'accès les plus importants au métro. Même chose pour la rue Berger.

(Mouvements dans la salle)

Je ne parle que de ce que je connais. Je ne connais pas la dimension des engins de levage. Mais lorsque j'observe le diamètre et la longueur de la Canopée, j' imagine facilement l'encombrement des ces engins. Les flèches viendront au 2/3 de la dimension de la Canopée, en particulier à l'Ouest.

MME ANNE HIDALGO : Nous n'allons certainement pas parler de l'organisation du chantier maintenant.

M. BERNARD FRANJOU : Je ne vous parle que de ce que je sais, c'est peut être léger comme vous le dites, mais les premières réunions de chantier avec les études commencent la semaine prochaine. Pour le moment, je vous parle d'évidences. Nous réalisons beaucoup de chantiers à Paris dans les écoles. Dès que nous avons des engins de levage, nous savons que nous devons vider les écoles. Si nous supposons que nous conservons le jardin Lalanne, en imaginant que nous puissions le mettre sous cloche, nous aurons l'interdiction de lui donner accès à qui que ce soit, et en tout cas certainement pas aux enfants.

Ecoutez-moi, c'est une des raisons pour laquelle il était prévu au concours de maintenir le conservatoire sur le site, et nous avons convaincu la Ville de dépenser une somme assez considérable puisque, pour des raisons de sécurité, il était impensable et même interdit, de permettre l'accès au conservatoire, même durant le début du chantier.

Nous avons donc un projet de substitution pour installer le conservatoire ailleurs dès le début du chantier.

M. THIERRY PHILIPP : Concernant le jardin Lalanne, nous avons effectué une expertise dans le courant du mois de novembre 2006, qui a donné lieu à une contre-expertise. L'expertise a été réalisée par les APAVE Parisienne et la contre-expertise par le Laboratoire National d'Essai. Nous avons défini en février et avril 2007 un programme de travaux qui a été mis en œuvre à partir de mai 2007. Nous avons rouvert aujourd'hui 70% de la superficie du jardin. Il nous reste quelques travaux de finition à réaliser sur la partie « monde tropical », consistant en de la maçonnerie et du sol souple. Ce sont donc des travaux faciles à effectuer. Nous avons un état actuel où restent fermés le monde antique, la partie volcanique et l'île mystérieuse qui est inaccessible au public pour la simple raison qu'elle est entourée d'eau. A ce jour, la mise en sécurité est terminée, les enfants peuvent jouer dessus. Nous devrions rendre la zone aux enfants. Je pense que vous souhaitez débattre et je vous laisse maintenant la parole.

M. JEAN-PIERRE MARTIN, PRÉSIDENT DU CONSEIL SYNDICAL 5/7 RUE DES INNOCENTS : Bonjour, je regrette déjà l'absence de M. MANGIN, puisque nous lui avons demandé des renseignements l'autre jour. Nous n'avons toujours pas en notre possession les plans de coupe du jardin. Nous avons également demandé des visites des sites : pourquoi supprimer cette butte ? Vous l'expliquez d'une certaine façon et nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur la sécurité. Les gardiens du jardin se font violer pendant leur service, en dehors de cela, il n'y a jamais eu d'incident grave dans ce jardin ! Je suis triste d'entendre Accomplir encore une fois partir sur la même chose !

Pour moi, il est regrettable que nous supprimions ce site, mais nous pouvons déplacer le jardin Lalanne et créer quelque chose de similaire ailleurs. Il existe quelque chose d'in vraisemblable, et que personne n'a jamais voulu relever qui consiste en la construction de la raie de Patrick Berger sur la rue Berger justement. Cette rue fait partie intégrante du

jardin. Si nous supprimons la partie se situant sous la Canopée, nous détruisons une partie visuelle qui est très importante.

Contrairement à ce que vous nous dites, toutes les perspectives notamment sur l'église, la Bourse du Commerce et le jardin vont disparaître. Lorsque vous venez de l'Est, même si les arbres n'ont pas de feuilles, le regard est attiré par le jardin. A la place, nous aurons un bâtiment qui masquera l'ensemble. Nous ne verrons plus un jardin, mais un centre commercial.

Qu'est-ce que la raie ? Elle est constitué d'un toit en dessous duquel tout est à l'identique. Rien n'a été changé dessous. Nous faisons rentrer les mêmes structures, les mêmes éléments culturels.

Une proposition avait été faite, qui consistait à faire rentrer les mêmes éléments, mais sur un seul côté du Forum, c'est-à-dire sur la rue Rambuteau. Pourquoi n'avons-nous pas demandé aux architectes, et pourquoi n'ont-ils pas eu le choix de construire à l'emplacement des bâtiments actuels (pavillons Willerval) ? Nous pouvions le faire.

Quant à la concertation, elle a toujours été tronquée. Il nous a été souvent coupé la parole lorsque nous avions des idées à exprimer. A commencer par Accomplir, lors du débat sur les jeunes dans le quartier, je n'ai pas pu m'exprimer, le micro m'a été retiré. J'ai conservé le texte, et je peux encore vous le fournir. Ce qui est ennuyeux vient du fait que la rue Berger deviendra une rue étroite. Nous ne pouvons pas parler de Lalanne, nous avons eu des parenthèses qui ont été faites sur la Canopée, nous ne savons pas ce que nous réalisons dans le jardin.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Nous attendons cela depuis quatre ans !

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Nous ne pouvons pas parler de Lalanne tant que nous ne savons pas ce qu'il se passe dans le jardin. Il n'est pas possible de réaliser un talus de cinq mètres de hauteur devant l'église. Vous n'êtes pas honnête, vous n'avez jamais défendu le jardin. Vous prenez toujours des points précis pour embêter le monde !

La rue Berger va devenir une rue tout à fait banale, au lieu d'être dans un jardin depuis le départ. Je trouve malhonnête la récupération de la place René Cassin, qui est actuellement considérée comme un espace de voirie, en un espace jardin. Vous devez trouver des mètres carrés de jardin par rapport aux engagements du Maire.

Un remblas va être réalisé de la largeur de la chaussée du boulevard Sébastopol, ainsi que deux allées parallèles aux rues Berger et Rambuteau-Coquillière qui seront considérées comme des jardins. Tous ces jardins sont transformés en voirie. Ceci est un marché de dupe qui nous est proposé.

Il est invraisemblable également de fermer et de couvrir les portes de la Bourse du Commerce, puisque c'est au mépris du travail des architectes qui est remarquable. Cela supprime également la liberté de l'espace et la vue sur les monuments. Tout cela pour un coût pharaonique pour récupérer des mètres carrés.

M. THIERRY LE ROY : Monsieur Martin, vous devez finir car vous sabotez la réunion. Il faut vous arrêter.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : La butte avec les serres doit être également rasée. Nous demandons une visite de ces lieux que nous n'avons jamais eue. Je suis désolé mais encore une fois, nous ne pouvons pas aller au bout des choses. Il avait été proposé d'installer une

machine à café dans les espaces, vous l'aviez trouvé le sujet. Vous avez discuté du papier peint avant de vous intéresser au restant.

M. THIERRY LE ROY : Pour les personnes étant en possession d'un argumentaire préparé et diffusé, je souhaiterais qu'elles s'expriment en mettant l'accent sur les questions pour lesquelles une réponse de la Ville est attendue.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Mais également les prises de parole pour des personnes n'ayant pas forcément d'argumentaires, puisque nous sommes en consultation pour que tout le monde puisse s'exprimer sur le sujet.

M. LAETITIA MOUGENOT, COMITÉ DE SOUTIEN ET DE PROMOTION DU JARDIN D'AVENTURE DES HALLES : Je fais partie des personnes qui ont préparé un argumentaire, que je vous ai adressé et que vous avez dû avoir. Il reprend point par point en miroir vos propres arguments. Monsieur le garant me demande de focaliser sur les questions qui posent le plus de problèmes. Mon plus gros souci par rapport à ce projet, c'est qu'il existe un espace frontalier entre le jardin et le Forum qui, à ce jour, n'a donné lieu ni à étude, ni à concertation. Monsieur FRANJOU me disait tout à l'heure que messieurs BERGER et MANGIN se sont rencontrés pour la première fois seulement hier afin de traiter le sujet.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Mais par contre, tout est décidé.

M. LAETITIA MOUGENOT : Sur ce sujet tout à fait. C'est le thème qui nous intéresse aujourd'hui. C'est une véritable problématique, parce l'on nous explique comment sera cet espace. Nous nous rendons compte qu'en réalité vous ne savez pas comment il sera. Nous le voyons sur les images que vous nous avez montrées. Vous nous démontrez que cette espèce de flot vert sera parfaite pour la Canopée. Si je plante une allée d'arbres au milieu, vous verrez que ce sera aussi joli. Vous nous proposez un marché de dupe. Vous nous expliquez des choses que vous-mêmes vous ignorez. Le verbiage de votre argumentaire témoigne bien, puisque beaucoup de vos phrases ne concernent pas le jardin Lalanne.

Je me suis permis de couper tout à l'heure l'intervention de madame BARBÉ qui ne concernait en aucun cas le jardin Lalanne. L'historique sur les circulations ne concerne pas notre sujet. D'ailleurs, à l'époque la Canopée n'existait pas. Je ne sais pas ce que je pourrais vous dire. Tous les points sont importants dans mon argumentaire, je ne peux pas en choisir un en vous demandant d'y répondre. Je serais convaincue et nous partirions bons amis, et ensuite nous nous reverrions afin de travailler sur le cahier des charges. Non je ne peux pas. Vous m'avez rassuré en début de réunion lorsque vous avez dit que celui-ci était léger, parce qu'il est pour le moins léger.

MME CATHERINE BARBE : C'était justement pour donner de l'espace à la concertation. Il y a de la place si vous le prenez.

M. LAETITIA MOUGENOT : Nous le prenons dans la mesure où nous sommes convaincus que le jardin actuel doit être déplacé. Aujourd'hui, par rapport à cet argumentaire, je ne suis pas convaincue. Ce que dit monsieur FRANJOU, à propos du chantier me semble encore un peu flou. Dire que le jardin sera fermé pendant quatre ans, j'ai l'impression que cela ressemble à un épouvantail pour nous faire penser que nous ne savons pas où nous serons au terme de cette période.

Je ne suis pas convaincue. Je suis désolée, car je voudrais réellement participer à l'élaboration de votre nouveau jardin, mais je ne le suis pas.

Votre diagnostic date de l'année 2002. Le jardin Lalanne, étant situé dans un angle du jardin des Halles, ne gêne absolument ni les personnes, ni la circulation. Vous ne nous dites pas

comment vous allez gérer la butte Montorgueil. Nous partons sur des postulats qui ne sont pas en réalité précisés. Madame HIDALGO, vous avez notre argumentaire.

MME ANNE HIDALGO : Effectivement, je possède votre argumentaire, et Fabienne GIBOUDEAUX et moi-même travaillons ensemble, en équipe. Les décisions sont également prises ensemble.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Elles sont déjà prises !

M. LAETITIA MOUGENOT : La passerelle, si elle est construite, ne débouchera pas sur le jardin Lalanne.

M. BERNARD FRANJOU : Même si la passerelle n'existe pas, nous aurons quand même un débouché depuis le niveau -3.

M. LAETITIA MOUGENOT : Le débouché sera dans l'axe, nous sommes bien d'accord. Il ne sera par conséquent pas gêné par le jardin Lalanne.

M. BERNARD FRANJOU : Absolument.

M. LAETITIA MOUGENOT : Toute la bordure de la Canopée sur la rue Baltard descendra vers la Canopée. Celle-ci sera sur toute la longueur, je pense bien avoir compris le projet ? Je descends donc au niveau -1 sur toute la longueur. Vous dites que le jardin Lalanne est gênant par rapport au parti pris. Nous avons 1/6è qui se trouve en face de la Canopée. Nous avons proposé de retravailler les limites extérieures du jardin, afin de le mettre en adéquation avec la Canopée. Cela n'est pas infaisable et ne contrarie pas....

MME CATHERINE BARBE : Les parties que vous proposez de supprimer sont aujourd'hui des parties accessibles et qui ont été restaurées.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Nous parlons sur le long terme.

M. BERNARD FRANJOU : Vous avez raison, nous pouvons tout réaliser, mais ce que je veux dire c'est que tout est relatif. Il existe quand même une évidence. Nous avons un parti général, et nous ne savons pas comment résoudre le nœud de problèmes existants. C'est un des arguments, ce n'est pas le seul, qui joue en défaveur du maintien du jardin Lalanne. Il existe une circulation que nous avons décidé d'installer à cet endroit et qui ne débouche sur rien.

M. LAETITIA MOUGENOT : Vous voulez la créer pour la faire circuler avec le quartier nord.

M. BERNARD FRANJOU : C'est le choix qui a été fait en adoptant la Canopée. Elle n'existe pas comme elle est actuellement. Elle n'existe pas dans la mesure où elle ne débouche sur rien, précisément à cause du jardin Lalanne.

M. LAETITIA MOUGENOT : Pourquoi voulez-vous créer ce débouché ? Pour aller vers le quartier nord, le quartier Montorgueil et Montmartre ?

UN INTERVENANT : Oui.

M. LAETITIA MOUGENOT : J'habite dans le quartier Montorgueil. Lorsque je désire me rendre au Forum, je rentre par la rue Rambuteau, parce c'est beaucoup plus court, et lorsque je voudrai aller dans le Forum, ce sera parce que je me trouverai dans le jardin. Je ne passerai pas par le côté gauche, mais par le centre.

MME CATHERINE BARBE : Cela correspond à des cheminements est/ouest et qui sont la base de ce projet. C'est également toutes les personnes qui viennent dans le Forum, qui auront envie de passer par le jardin et qui emprunteront cet axe est/ouest. C'est le principe de ce projet. Si nous laissons le terrain d'aventure à son emplacement actuel, ce sera un espace clos qui ne pourra pas être traversé.

M. CLAUDE PRALIAUD, CABINET DU MAIRE DE PARIS : Nous ne pouvons pas comparer par rapport à l'actuel. Aujourd'hui, la proposition est de débattre de l'évolution de l'APS concernant la Canopée. Nous voyons bien que la question qui est posée ne porte pas sur la relation avec la place basse mais au niveau du sol.

Dans la proposition de M. Berger, il existe trois circulations au niveau du sol est/ouest, en contournant la Place Basse au nord, au sud, ainsi que la question de la passerelle. Il existe aujourd'hui, au sein de la Canopée, une véritable évolution par rapport à la situation actuelle. Nous sommes d'accord avec vous pour dire que la passerelle n'interfère pas avec la question du jardin Lalanne. Nous le voyons bien. Nous avons la question de la circulation au nord qui contourne la Place Basse. Lorsque nous venons du métro Lescot et que nous voulons nous rendre dans le jardin, nous sommes obligés de contourner par les rues

(...)

Nous avons un projet de Canopée qui existe. Ce projet a été choisi par le jury et voté par le Conseil de Paris. Il propose trois passages est/ouest au sein de la Canopée, voilà ce que je voulais dire. Je ne me réfère pas par rapport à l'actuel, mais par rapport au projet de la Canopée tel qu'il a été choisi par le jury et voté par le Conseil de Paris.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Le passage dont vous parlez M. PRALIAUD, qui se situe au nord et qui contourne le cratère, existe déjà. Il débouche exactement de la même façon que sur la Canopée, en face du jardin Lalanne.

Nous avons publié, il y a de cela deux ans, un dossier sur le jardin Lalanne, où il était expliqué que nous pouvions tout à fait revoir les dimensions et le périmètre de cet espace, et que nous pouvions le déplacer. Sur le dessin que nous sommes en train de vous faire passer, vous constaterez que sur la rue Baltard, le magasin Bodum disparaîtra dans le cadre de la Canopée. Vous avez la circulation dont nous parlions au nord, et nous avons la rue qui fait au minimum trois mètres de large, puisque des voitures de police l'empruntent, ainsi que la plate bande qui rajoute encore un peu de place. Nous pourrions très bien imaginer de « rogner » sur la bosse du jardin qui est un petit peu gênant. Nous pouvons empiéter jusqu'au monde sonore. Vous aurez alors un espace de huit mètres.

M. CLAUDE PRALIAUD : c'est l'emplacement des lavabos où les enfants se lavent les mains.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Ce n'est pas grave, nous pouvons redessiner cela. Nous vous reprochons la chose suivante. Nous vous avons proposé de travailler sur beaucoup de choses. Nous étions et nous restons très ouverts. Nous voulions définir quelles étaient les conditions pour le maintien du jardin Lalanne. S'il faut tronquer ce jardin, s'il faut l'amputer d'un cinquième pourquoi pas ! Le restant du jardin sera encore là. Ce n'est pas ouvert pour l'instant, mais nous pouvons le retravailler et le maintenir. Pour quelles raisons devrions-nous tout sacrifier, alors que nous ne parlons que d'un débouché de quelques mètres. Monsieur FRANJOU a montré tout à l'heure le parti de Mangin, de Berger. Il nous a expliqué que cela coïncidait parfaitement.

Je regrette, mais sur les dessins de M. BERGER, nous avons du vert qui va jusqu'au bâtiment, et sur le parti de M. MANGIN, vous avez une bande de cinquante mètres qui est minéralisée.

MME FABIENNE GIBOUDÉAUX : Le projet va évoluer et nous vous avons expliqué qu'ils étaient en train de retravailler le projet.

Monsieur BERGER a terminé la mise au point de sa structure, et je pense qu'il est maintenant disponible afin de travailler avec l'équipe de monsieur Mangin, c'est ce qui est en train de se passer. Il y a un temps pour tout. Il n'est jamais trop tard.

MME ELISABETH BOURGUINAT : La décision n'est pas prise après mais avant.

MME FABIENNE GIBOUDÉAUX : Je voulais passer la parole à d'autres personnes afin que d'autres associations puissent s'exprimer. J'ai envie d'entendre des points de vue différents. Je vous redonnerai la parole après. Le débat et la concertation ne consistent pas à la monopolisation de la parole par une seule association.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Il n'y aura pas de réunions publiques cela facilitera les choses. Nous attendons la réunion publique depuis deux ans, nous avons donc des doutes sur le fait qu'elle puisse se dérouler au mois de juillet.

Un des problèmes que vous connaissez est celui de la jonction entre les deux parce que, dans le projet Mangin, le niveau du sol doit être le même que celui de la rue Rambuteau. Il faut tout mettre à égale hauteur, c'est pour cela que le décaissement du jardin Lalanne ne convient pas. Nous devons le ramener au niveau de la rue Rambuteau. La rue Baltard, pour l'instant, descend et remonte. Les entrées de Lalanne et du jardin des rhinocéros sont plus basses. Dans le projet Berger, nous avons une pente douce qui doit aller jusqu'au niveau -1. Vous nous soutenez, et cela nous a fait sursauter, que le jardin Lalanne gênerait la vue sur Saint Eustache depuis le fond de la Place Basse.

Je regrette, mais le jardin Lalanne avec son décaissement, sera beaucoup plus bas que la hauteur du jardin que M. MANGIN prévoit notamment pour construire la passerelle. Si nous gardions le jardin Lalanne, nous serions encore à 1,50 m au dessus du niveau de la terrasse -1. Nous ignorons beaucoup de choses, mais nous connaissons bien le quartier.

MME FABIENNE GIBOUDÉAUX : Nous ne parlons pas du quartier mais du projet.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Je suis en train de vous parler de quelque chose de très précis. Vous avez besoin de réaliser une descente entre le niveau du jardin et le niveau -1. Au niveau de l'entrée, M. LABORDE connaît parfaitement le centre commercial et les portes qui ont été condamnées entre le jardin et le centre commercial. Au niveau de l'entrée Lalanne, vous vous trouvez à mi-chemin. Je ne vois pas l'intérêt de mettre à même hauteur et de remonter l'ensemble au niveau de la rue Rambuteau, pour ensuite constituer un talus qui descendra en pente raide et qui forcément masquera davantage l'église depuis le fond de la Place Basse.

Par conséquent, nous défendons l'idée de maintenir le jardin Lalanne à cet endroit avec ce décaissement. C'est une façon de faire la suture, d'une façon très intelligente, entre le projet de la Canopée et le jardin.

MME FABIENNE GIBOUDÉAUX : C'est un point de vue qui n'a pas été donné lors du jury à monsieur Berger. Cela aurait pu être une des conditions à la réalisation de sa Canopée. Je ne pense pas que cela fasse partie des contraintes du projet. Ce n'est pas dans le cahier des charges. Cela aurait été intéressant de poser la question, comme vous étiez au jury.

Nous avançons, le débat est intéressant.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Si madame BARBÉ a bien résumé ce que nous savions déjà comme je vous l'ai dit depuis très longtemps, l'intervention de monsieur FRANJOU a été tout à fait éclairante.

Il s'agit bien de quelque chose de global et il existe des cohérences. La Canopée effectivement change la donne. Nous le voyons bien. Il est difficile d'être à la fois pour le maintien du jardin Lalanne et pour la suppression de la passerelle, sinon nous ne passons plus nulle part. Je crois que ce dessin est clair.

Nous devons choisir notre camp, afin de pouvoir être scandalisé. Cela me paraît lumineux. Je ne comprends pas que des personnes qui travaillent sur des grands textes, ne voient pas cette poutre que nous avons tous dans l'œil. Lors de la dernière réunion, tout le monde parlait de « vision globale ».

Je voulais quand même dire quelque chose d'important. L'intervention de M. JULLIARD lors de notre dernière assemblée a été pertinente, en particulier parce qu'il a rappelé un thème qui m'est cher qui est la mixité sociale. C'est la synergie entre notre quartier et l'ensemble de Paris. Cette question concerne les personnes qui ne sont pas présentes et qui sont les jeunes. Ceux qui ont la meilleure expérience, ce sont nos jeunes.

Compte tenu de l'importance de l'emprise du jardin Lalanne, compte tenu que c'est un équipement de niveau parisien, sinon métropolitain, nous nous sommes posés la question de savoir si ce n'est pas du luxe d'avoir un si beau jardin. Il est apparu très vite que c'est un luxe, mais un luxe nécessaire, compte tenu du fait que nos enfants, nos jeunes, n'ont pas tellement de lieux de pratique sportive, plein air, et que cela est un luxe quelque part mérité, surtout s'il intervient dans la valorisation de l'ensemble du jardin, et avec une synergie encore une fois, de notre capacité d'accueil des autres populations.

Personne ne désire préciser ce travail, qui est certes difficile, de cahier des charges, de créativité. C'est sans doute la plus belle réalisation à l'époque de ce jardin très contesté et controversé de Madame LALANNE, à l'intérieur de la création de Monsieur LALANNE. Même si encore une fois, ce ne sont jamais les architectes qui sont responsables. C'est davantage les décisions et contre décisions politiques.

Rappelons-nous le plan Vasconi, peut être s'il avait été jusqu'au bout, ces problèmes de lien entre le centre commercial et le jardin auraient été plus heureux qu'ils n'ont été en particulier dans cette rue des Halles, qui nous a toujours posé des problèmes.

C'est pour cela que je vous suggère de demander à M. JULLIARD d'associer les Conseils de la Jeunesse du 1er et du 2ème arrondissement, voire d'autres arrondissements, et même d'autres organisations de jeunes. Ils ont des choses à dire, sur ce qu'ils ont aimé ou non. C'est en les écoutant que l'on a insisté sur le maintien de cela, sur le fait qu'il devait y avoir du personnel d'encadrement qui maintienne un espace de liberté. Etant sous la vigilance de personnel très compétent, ils échappaient à l'emprise des parents.

Nous avons pour projet le jardin des adolescents, qui est entièrement à créer, et qui se situe à un endroit extrêmement sensible. Ce n'est pas parce que nous avons beaucoup lutté pour ce projet, que nous pouvons dire : « nous n'avons qu'à faire cela ». Je suis très intéressé de travailler avec ceux qui peuvent nous aider à définir ce projet. Nous observons que ces problèmes de sécurité et de maintenance sont très importants. La présence de personnel est très importante.

Concernant le jardin des tous petits, le personnel, au départ, n'avait qu'un rôle de policier. Les parents ensuite se sont appropriés le jardin au pied de la Bourse du Commerce. Je comprends que nous soyons nostalgiques. J'ai les mêmes souvenirs que Mme CHALEYAT.

Nous avons été quelque uns à avoir convaincu Monsieur LEGARET, qui lui-même a convaincu les Parcs et Jardins dans le but de créer un jardin d'enfants à cet emplacement. Je vous rappelle avec émotion quand avec Madame DUPONT, Présidente des parents de la crèche de l'arbre sec, nous avons amené trois catalogues d'équipements de jardin en bois, et qu'elle a réalisé un dessin que Monsieur LEGARET a gardé précieusement en disant que celui-ci lui sera utile face aux services techniques. Nous avons un petit peu retrouvé ce dessin dans la première installation. Nous voyons, nous aussi, partir avec regret tout cela. Je suis membre des amis « d'Elsa et de Louis », nous nous posons des questions sentimentales. Mais l'avenir est davantage important.

Je crois que nous pérennisons les choses en les transformant, et je pense que nous devons nous mettre au travail, et trouver de nouvelles énergies associatives mais pas seulement, à travers les jeunes, certes ce n'est pas facile, mais nous devons le faire. Il est important que les architectes ne soient pas seuls. Il existe une expérience du terrain et je regrette qu'ici elle ne puisse pas être entendue.

M. GUY DEPROIT, LES JARDINIERS DU 4^{ÈME} ARRONDISSEMENT : Je voudrais dire deux choses. La première s'adresse à Monsieur LE ROY. C'est une question de procédure sur le débat. Est-ce qu'au moins une fois dans la soirée, nous pourrions avoir un tour de table ? Je l'avais déjà demandé il y a de cela deux ans. Cela ne se fait jamais. Et c'est très difficile d'obtenir la parole. La seconde concerne l'ordre du jour. Est-ce qu'il concerne le jardin Lalanne ou non ? Cela concerne-t-il les jeux pour enfants de manière entière ?

M. THIERRY LE ROY : Monsieur DEPROIT, j'entends très bien ce que vous nous dites, je ne préside pas la séance, je n'ai pas non plus la capacité de couper la parole à ceux qui parlent trop, ou ceux qui prennent la parole sans l'avoir demandé, et je le regrette.

Je voulais signaler que vu l'expérience d'aujourd'hui, lorsque nous avons une réunion très contradictoire comme c'est le cas actuellement, il serait souhaitable que le représentant de la Ville, qui doit répondre aux arguments, ne soit pas en même temps chargé de la présidence. Ce n'est pas très facile de cumuler les deux fonctions. Je me demande s'il fallait que je propose que le garant soit le président de la séance ou bien que ce soit l'un d'entre nous. Nous devons y réfléchir. Il est un peu tard pour prendre une décision maintenant, mais je me rends compte qu'il vous est difficile de cumuler plusieurs fonctions.

M. ANDRÉ LABORDE, GIE DES COMMERÇANTS DU FORUM : Je vais aborder une forme d'explication différente du fait que je représente les commerçants. Je suis également concepteur de lieux commerciaux et touristiques, et aussi un Parisien. Si je me réfère à ce qui se fait dans beaucoup de schémas, nous avons souvent une architecture très moderne qui accueille ce que nous pouvons nommer un monument remarquable. Cela existe dans de nombreuses capitales, et cela se marie souvent très bien. Le tout est de savoir si nous nous trouvons devant un monument capital ou non. Nous devrions peut-être demander au Ministère de la Culture. En tout cas, ce dernier est très apprécié par le quartier.

Cela fait partie de son histoire depuis presque trente ans, et que nous vivons également. Les commerçants ne sont pas attachés à ce jardin comme les mères qui ont des enfants. Mais cependant, il fait partie de l'histoire. Cependant la Ville nous propose un autre jardin moderne, nouveau, avec certainement autant d'excellence. Je regrette ne pas avoir une belle maquette, un beau projet, qui aura peut-être permis à chacun de regarder la proposition, peut-être aurions-nous observé une différence évidente qui se serait présentée.

Il y a ici un petit défaut de stratégie ou de planning. Même chose pour la lisière et ces problèmes dont on parle et dont on n'a pas de visibilité. Cela concerne le point de vue concret.

Le propos du Forum est d'avoir cette fameuse unité globale, nous l'avons exprimé depuis longtemps, la maison sans le jardin, le jardin sans la maison, nous avons là une incohérence. Aujourd'hui, nous sommes tous d'accord concernant la Canopée, qui est un excellent projet. Mais il reste encore ce « nœud » qui nous embête tous. Je crois que si toutes les personnes ici présentes pouvaient faire un effort...

Nous devons nous poser certaines questions. Est-il incompatible avec la structure moderne de la Canopée ? Je crois que nous avons là un grand sujet. Nous devrions regarder comment ils pourraient s'harmoniser, et comment nous pourrions l'accueillir. Nous aurions ici quelque chose de sympathique pour tout le monde, qui profiterait à la fois à la ville, à la Canopée, aux commerces puisque nous sommes là dans un lieu attractif.

Cette Canopée va attirer le tourisme, elle est faite pour être un grand geste emblématique. Cette œuvre d'art a une histoire, une vie.

Est-il possible d'imaginer une recherche afin de définir comment cela pourrait s'articuler ?

Quelle serait la proposition de ce nouveau jardin pour les enfants ? Il faudrait peut-être en voir l'excellence avant de se dire que celui-ci n'a pas d'importance.

M. OLIVIER PERAY, PARIS DES HALLES : Je suis réellement d'accord avec ce que vient de nous dire Monsieur LABORDE. Ce qui nous manque dans cette affaire, c'est de pouvoir véritablement rêver un nouveau jardin, ce qui ne nous a jamais été donné.

Je suis assez convaincu par les arguments de la Ville concernant le parti urbanistique, le chantier, les contraintes et les continuités des flux. Monsieur FRANJOU m'a convaincu.

Mes enfants ont joué dans ce jardin entre 7 et 11 ans. Lorsqu'à 14 ans, nous leur demandons ce qu'ils souhaitent voir dans ce jardin, ils ne vous parlent plus jamais de cet espace. Ils veulent des endroits pour pouvoir jouer au ballon entre 11 et 17 ans, ce qui représente une marge relativement importante. Cela nous permet de relativiser un peu les choses et dire que nous n'avons pas que les enfants de 7 à 11 ans qui passent quatre ans de leur vie à aller une fois de temps en temps dans le jardin. Cela marque l'imaginaire et cela est important. C'est un monument qui fait partie comme nous l'avons dit de l'histoire du quartier, comme beaucoup d'autres. Je suis très attaché à l'allée Saint John Perse, je l'aime beaucoup. Je pense que je vais créer un comité de défense de ce lieu. Je suis également attaché au cadran solaire.

Un des arguments m'intrigue. A l'évidence, ce chantier interdira l'accès au jardin Lalanne, à supposer que nous le conservions durant trois/quatre ans. Si nous le déplaçons avant dans la programmation, d'après ce que j'ai compris, l'idée sera d'éviter les discontinuités entre le fonctionnement des jardins d'aventure. Nous aurions un autre jardin d'aventure qui pourrait fonctionner pendant la période des travaux, et donc ne pas priver les enfants pendant plusieurs années. Le véritable problème est là. Par quoi va-t-on le remplacer ?

Je comprends le problème des défenseurs du jardin d'aventure. Nous devons lâcher la proie pour l'ombre. Il est vrai que les arguments de la Ville sont tout à fait valables. Je ne comprends pas cette sorte de passion énorme entourant la conservation de ce jardin de la part d'adultes. Pourquoi êtes-vous tellement attachés à ce jardin-là ? Ce n'est pas un monument historique, ce n'est pas la Tour Eiffel, le Sacré Cœur.

Pourquoi êtes-vous animés de cette volonté féroce de conserver ce jardin ? Je voudrais bien comprendre. Je passe devant tous les jours, je le regarde, en général il n'y a personne puisque les enfants sont à l'école.

J'ai aimé ce jardin, mais je pense que si nous avons un nouvel espace, je l'aimerai et je serai content pour les enfants qui s'y rendront. Face à un projet de cette ampleur, qui va véritablement imprimer un nouvel élan au quartier et qui offrira peut-être de nouveaux services, je souhaiterais comprendre ce sentiment subjectif.

M. BERNARD BLOT : Depuis deux ans, le sort du jardin Lalanne a été décidé par Monsieur DELANOË, sans aucune concertation. Cela n'a jamais été débattu. Mon argument c'est celui-ci. C'est tout un symbole de la concertation. Lors de la première soirée de concertation sur le jardin, nous apprenons par Monsieur CONTASSOT que ce lieu va disparaître et ceci sans aucun argument. Il nous a expliqué que cela venait de Monsieur DELANOË. Comment peut-on se satisfaire de cette réponse ?

Nous avons un débat deux ans après, sur l'existence du jardin Lalanne, mais il n'existe aucun espoir de pouvoir le sauver. Nous savons qu'il est condamné. Il n'existe pas d'arguments solides. Etes-vous allés dans le jardin ? Je parle de la totalité du jardin. Vous remarquerez qu'il est très beau. Si vous interrogez les personnes se trouvant autour, toutes vous demanderont pourquoi sa destruction est prévue. Quel en sera le coût ? La Canopée est-elle incompatible avec le jardin actuel ?

Ne pourrions-nous pas aménager le jardin, ce qui coûterait beaucoup moins cher ? Le jardin qui nous est proposé par Monsieur MANGIN ne satisfait personne.

M. ALEXANDRE MAHFOUZ, COLLECTIF BEAUBOURG LES HALLES : Cela me rappelle ce qui se passe actuellement au Liban. Vous avez une majorité qui est la Mairie et qui a pris la décision de supprimer le jardin Lalanne. La majorité souhaitait avoir le pouvoir, mais la minorité a trouvé un accord, ils ont élu un président, et tout le monde est content.

Vous devez prendre en considération que certaines personnes vivent dans ce quartier depuis un certain temps. Vous êtes au pouvoir et vous avez décidé la suppression de ce jardin. Vous enlevez par conséquent un peu de la mémoire des habitants. Vous ne pouvez pas prendre cette décision en ayant une minorité des habitants qui est attachée à ce lieu. Vous devez concerter ces personnes-là et trouver une solution.

M. GILLES POURBAIX: Je souhaiterais revenir sur le tout début de la réunion.

Madame Hidalgo n'est pas présente mais je pense qu'elle lira le compte-rendu. Elle nous a tout d'abord parlé du calendrier de 2012/2013. Pour vous élus, ce calendrier est primordial, il y a entre autres les élections etc. De notre côté, nous nous en moquons réellement. Si les travaux sont plus longs que prévu, cela ne nous gêne pas. Le calendrier pour nous n'est pas primordial.

J'ai été également un peu surpris par l'introduction de Madame HIDALGO puisque j'ai cru que c'était la conclusion. Nous avons entendu les arguments, donc nous prenons la décision de détruire le jardin Lalanne. Ensuite, elle a quitté la séance donc tout s'arrange.

Madame BARBÉ a également exprimé des choses qui sont totalement fausses.

Sur le document présentant la synthèse des réponses qui ont été posées aux quatre équipes, nous pouvons lire en page 16 la possibilité de conserver le jardin Lalanne. « *Sa localisation pourrait être préservée tandis que son aménagement pourrait être revu au regard des normes actuelles en matière d'aire de jeux* ». Dans un des croquis de l'agence Seura, nous voyons que le jardin Lalanne est maintenu et se trouve en partie sous l'auvent.

Cela peut-être vous amuse, mais de notre côté, nous ne le prenons pas sur le ton de la rigolade. C'est quand même assez sérieux. Le lendemain de la remise des réponses, c'est-

à-dire le 16 septembre 2004, Monsieur MANGIN a été invité à la Bourse du Commerce avec plus de 200 personnes, et il a déclaré qu'enfin le jardin Lalanne pourrait être maintenu, ce dernier étant cher pour les habitants du quartier. Il se proposait de le revisiter. Ce n'est pas tout à fait ce que vous nous avez expliqué. Chacun a sa vision de l'histoire, nous avons les textes et les documents, certains viennent d'ailleurs de la Ville.

Les arguments de Monsieur FRANJOU ont certainement fait « basculer » certains, mais je pense qu'il sera très difficile de faire admettre aux habitants du quartier que le jardin Lalanne va disparaître afin d'installer des Algecos, des cabanes de chantier et des grues. Je pense que la réunion publique sera très intéressante.

Lorsque nous parlons aux riverains de la destruction du jardin, ces derniers sont totalement atterrés. Il est magnifique, superbe, les arbres sont beaux, il se porte bien. Nous ne comprenons pas, le coût de cette opération va être très élevé. Il n'y a pas d'argumentaires. Vous devrez expliquer aux contribuables qu'il est véritablement crucial de détruire quelque chose afin de le reproduire 150 mètres plus loin, de plus à l'ombre en hiver, alors qu'actuellement il bénéficie du soleil hivernal, sans eau.

J'ai déjà parlé de cela lors d'une dernière réunion, cela faisait sourire Monsieur GIRARD. Il a trouvé cela très drôle, excepté que c'est également mon argent quelque part, ainsi que celui des contribuables. Ces derniers seront dans la salle pour la réunion publique si un jour nous en avons une. Ils votent également et ils ne vous oublieront pas ce jour-là, je l'espère.

L'argumentaire mettant en scène les flux est complètement ridicule également. Vous ne créez rien, la circulation au nord existant déjà.

Nous circulons derrière Lescot, derrière le Flunch, le long du café côté terrasse, et de la maison des associations que la Ville a bien voulu nous créer à un moment donné. Il existe déjà une allée, vous créez une allée au sud, vous ne m'écoutez pas, cela ne doit pas être très intéressant, mais je le dis quand même, ce sera inscrit dans le procès verbal.

UNE INTERVENANTE : La ville de Berlin est en complète reconstruction depuis des années, à part les no man's land où la ville a construite des choses nouvelles, le restant a été restauré à partir de bâtiments existants. Ils ont pris ce qui était urbanistiquement intéressant et ont construit une ville récente. Nous pourrions prendre exemple sur cette méthode. Nous pourrions garder ce qu'il y a d'intéressant et partir de là pour essayer de l'intégrer.

M. XAVIER DE LA TOUR, HABITANT DU QUARTIER : J'ai trois enfants qui utilisent notamment le jardin Lalanne. Je ne fais partie d'aucune association mais je suis proche du comité qui défend ce jardin.

Si je me suis mobilisé sur l'existence du jardin Lalanne, c'est notamment à la suite d'une réaction du Maire de Paris que j'ai interrogé lors d'une réunion publique qui avait lieu dans le gymnase sous les Halles. Je lui ai demandé comment il envisageait de gérer les espaces protégés pour les enfants dans cet espace des Halles qui doit être aménagé. Puisque tout doit être ouvert, comment allez-vous gérer les espaces clôturés destinés aux enfants ? Nous posons nos questions à l'aide d'un micro les uns derrière les autres, le Maire prend des notes pour pouvoir ensuite répondre à l'ensemble des questions posées. Monsieur le Maire m'a répondu en disant que pour ce Monsieur qui veut se prélasser dans l'herbe en lâchant la main de son enfant, vais-je devoir clôturer les jardins ? La réponse est évidemment non.

Ce qui m'intéresse dans le jardin Lalanne, c'est le fait que mes enfants y trouvent un espace de liberté dans lequel ils vivent une aventure solitaire sans leurs parents qui finalement sont présents mais discutent entre eux, alors que les enfants jouent.

Dans tout ce que j'ai entendu dans les débats qui m'ont été présentés concernant les Halles, j'ai retenu deux choses.

Je suis d'accord sur le fait que nous devons prévoir des espaces pour les adolescents.

Le jardin Lalanne représente un endroit extrêmement sécurisant pour que les enfants puissent jouer sans qu'ils échappent à la vigilance des parents.

(mouvements dans la salle)

Ne soyez pas odieux ou bien alors quittez la salle Monsieur ! J'essaie de parler, mais de quoi parlez-vous ? Je trouve votre intervention odieuse car mes enfants vont devenir adolescents et je souhaiterais qu'ils puissent avoir un espace où effectivement ils puissent jouer ailleurs que devant le Forum commercial et ne viennent pas casser les lanternes. Ce n'est pas un propos raciste, mais c'est pour envisager cela dès le départ.

J'ai réagi sur le projet Lalanne, car c'est le seul endroit fermé, sécurisant pour des enfants qui veulent lâcher la main de leurs parents pour pouvoir jouer dans un endroit qui soit une aventure réelle. Aucune alternative ne nous a été proposée ! Je m'accroche à un outil que je trouve formidable et qui a en plus une histoire. Il fonctionne divinement bien pour cette tranche d'âge, mais c'est la seule chose qui existe aujourd'hui dans cet espace de Paris. Rien ne nous est proposé de mieux. Je m'accroche à cet endroit même si nous devons le rogner parce qu'il gêne une entrée. J'estime cet argument parfaitement objectif.

M. BERNARD FRANJOU : Cela fait vingt ans que je réalise des chantiers dans des écoles, donc je sais de quoi je parle. Un survol de grue interdira l'accès au jardin. Nous aurons des grues tout autour, avec inévitablement un survol de grues. Que nous préservions ou non le jardin Lalanne, nous serons obligés de le fermer durant trois années.

MME GHISLAINE GEFFROY, DIRECTRICE DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT : En matière de réglementation, le survol d'un jardin est interdit par les grues, quelle que soit la nature de celui-ci.

M. XAVIER DE LA TOUR : Je le sais et le conçois parfaitement. Maintenant, s'agit-il de survoler l'ensemble du jardin Lalanne par les grues, ou bien est-ce qu'une grue qui est dans l'angle ne devrait en survoler qu'1%, et qu'à ce moment-là nous fermions ce pourcent-là ? Le débat est plus fin que de dire nous fermons l'ensemble du jardin, puisque nous avons une grue à proximité.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Allez-vous fermer la crèche rue Rambuteau ?

M. BERNARD FRANJOU : Nous ne survolerons pas la crèche. Nous n'avons aucune raison pour le faire. Par contre, nous en avons pour survoler le jardin.

M. XAVIER DE LA TOUR : Je comprends très bien Monsieur, mais je suis sûr que dans le détail, cela doit pouvoir s'organiser de façon moins systématique que cela. Mais vous avez raison sur la réglementation, on ne déroge pas. Mais lorsque nous voyons l'étendue du jardin et la flèche qui doit s'orienter vers l'endroit où elle doit porter les charges, je ne suis pas sûr que cela soit aussi systématique que cela. Je ne pense pas également que cela soit un argument.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES, CONSEIL DE QUARTIER ST GERMAIN L'AUXERROIS : Ce qui me gêne dans la discussion que nous avons eue à plusieurs reprises concernant le jardin Lalanne est que le postulat de départ a été : « Lalanne sinon rien ». Nous n'avons pas pu avancer sur les avantages d'un jardin d'aventure. Vous l'avez exprimé, c'est pour vous,

pouvoir mettre vos enfants, pouvoir aller faire vos courses, ou bien discuter avec d'autres parents.

M. XAVIER DE LA TOUR : Ce n'est pas les abandonner, mais pouvoir leur lâcher la main.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES : Je n'ai pas parlé d'abandon. Nous n'avons donc pas envisagé autre chose. Nous avons, à un moment donné, essayé de collaborer avec le cabinet Delaunay. Nous avons connu quelques tensions, l'atmosphère étant à peu près sur le même ton que ce soir, cela a été très difficile pour eux d'obtenir quelque chose, ce que je trouve dommage. Nous n'avons pas décortiqué tous les avantages du jardin Lalanne avec objectivité pour imaginer autre chose. C'est dommage parce que « Lalanne sinon rien » nous a fermé beaucoup de portes.

Le jardin est vide en semaine, nous devons être objectifs. Il n'est donc pas exploité. Par contre, il existe un besoin concernant le jardin des petits, nous avons une demande qui est très importante. Etant enfermé dans cette devise, nous n'avons pas envisagé un possible jardin d'aventure pour les petits qui ont le droit également d'avoir une expression intéressante. La situation est identique pour les adolescents. Nous avons fait un blocage sur la catégorie 7/11 ans.

(...)

Avec le projet Mangin il nous paraissait évident que nous avions la suppression du jardin Lalanne. Elisabeth n'a pas vu cela de la même manière. Tu as recontacté Monsieur MANGIN qui t'aurait affirmé que le jardin Lalanne pouvait être sauvé, alors que de notre côté, nous n'avons pas eu cette version-là.

Nous avons le cas de figure du projet SEURA, nous en arrivons maintenant au projet Berger. Pour ma part, l'incompatibilité entre la Canopée ouverte sur le jardin, ce grand dégagement arrivant sur le jardin avec une vue dégagée sur Saint Eustache et la Bourse du Commerce, me semblait évidente. Lorsque nous regardons la maquette un peu succincte qui nous est présentée, le jardin Lalanne à aucun moment sur aucun des dessins de Monsieur BERGER n'apparaissait, ne serait-ce qu'en filigrane.

(Mouvements dans la salle)

Dans le cahier des charges rédigé pour Mangin, il était prévu qu'il soit en cohérence avec le jardin. Encore une fois, dans le projet Berger-Anziutti, il paraissait évident qu'il y avait cette ouverture et que le jardin Lalanne malheureusement demeurerait impossible. Je le comprends par rapport à l'affect.

Pourquoi se bagarrer de cette manière-là ? Nous avons laissé passer tout le temps nécessaire afin de pouvoir imaginer autre chose, et ce pour toutes les catégories d'âges. A l'heure actuelle, nous en sommes à l'APS et nous n'avons strictement rien, je suis désolée. Nous parlons des grues et du chantier, mais dans notre escarcelle de concertation, nous ne possédons rien.

Nous devons imaginer que le jardin disparaisse afin de pouvoir imaginer que nous puissions construire autre chose. A ce moment-là, nous sommes en phase les uns avec les autres.

MME FABIENNE GIBOUDÉAUX : Des choses ont été dites sur lesquelles je suis sensible. Nous n'allons pas nulle part, sinon cela ne sert à rien de faire de la concertation. La concertation consiste à entendre différents points de vue. Je pense qu'il est intéressant de les entendre pour le futur également. Nous devons avancer, pour cela nous souhaiterions avoir des propositions et non des discussions en boucle qui se répètent.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Aujourd'hui, ce qui se passe c'est que nous n'avons pas eu de concertations avec les différents intervenants aussi bien de la voirie, du jardin, de la circulation et du centre commercial. Chacun a travaillé de son côté. Ce qui est grave, c'est que Monsieur MANGIN est habilité à faire un jardin avec des données très superficielles. Nous avons contesté les talus, la place etc. Nous n'avons jamais eu de réponses.

Le véritable problème aujourd'hui est dans le fait que si ce Monsieur avait réellement travaillé son jardin, il est évident que celui-ci est ouvert sur le carré Mangin, il nous aurait fait parvenir un plan. Il ne s'est donc pas penché sur ce projet sérieusement. Nous avons un dessin et non un plan. Nous n'avons pas de plan de coupe, nous n'avons rien. Il aurait dû nous faire parvenir des propositions d'aménagement tel qu'un futur jardin Lalanne. Nous revenons donc à la case départ.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Ce n'est pas parce que je ne vous réponds pas tout de suite que je n'ai pas de réponses.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Je vais me faire taper sur les doigts par Monsieur le garant qui nous rappelle toujours les bonnes manières. Il ne veille pas cependant assez souvent à rappeler aux organisateurs de ces réunions que la concertation sert essentiellement à faire évoluer des décisions. Ce soir, nous savons que la décision est déjà prise, vous nous laissez de petits espoirs. Je ne sais pas ce que cela va donner mais je préférerais que vous passiez plus de temps à définir ce à quoi sert la concertation.

La courtoisie est possible lorsqu'il existe un peu d'espoir. Je présente mes excuses à monsieur FRITZ pour l'avoir traité de menteur. Néanmoins, je rappelle à madame BARBE que, lorsque le projet de Monsieur MANGIN a été adopté par la CAO à la fin de l'année 2004 et par le Conseil de Paris en début d'année 2005, le projet a été présenté suite à des questions que vous aviez posées, des questions complémentaires que la Ville avait posées. Une des questions portait sur le maintien du jardin Lalanne sur place. Si les concurrents malheureux de Monsieur MANGIN découvrent que cette question est passée à la trappe, je ne pense pas que cela leur fera plaisir. Cela ne nous plaît pas non plus, parce que l'on dit que l'on adopte un parti pour ensuite faire autre chose ! Dans ce parti, il y avait le jardin Lalanne, ne dites pas non ! Nous avons le document, il est en ligne ! Cela n'est pas facile à supporter.

M. CLAUDE PRALIAUD : Je suis obligé de répondre. Nous revenons toujours sur l'histoire. J'étais partie prenante de l'expression du Maire. A l'époque, le choix qui avait été fait par la municipalité ne comportait pas le maintien du jardin Lalanne.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Ce n'est pas possible ! Quel est ce dessin ? Ceci est le document officiel rendu à la SEM !

M. CLAUDE PRALIAUD : Ce n'est pas la SEM qui a pris la décision mais la CAO de la Ville. Je suis obligé de refaire un cadrage.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Ce n'est pas nous qui avons établi ce document.

M. CLAUDE PRALIAUD : Ceci est un document de la SEM.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Ces documents étaient destinés à la CAO à partir des documents de Monsieur MANGIN !

M. CLAUDE PRALIAUD : Les documents qui engagent la Ville sont ceux pris au Conseil de la Ville. Je ne dis pas que ce que vous dites est inexact. Ce qui engage la Ville, c'est bien une décision de la CAO avec ensuite une délibération du Conseil de Paris. Il n'a jamais été dit

que l'on maintenait le jardin Lalanne. Il faut séparer les propos de Monsieur MANGIN, et je ne me prononcerais pas dessus, des choix de la ville.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Je crois que nous avons compris l'idée générale. Mais le problème réside dans le fait que l'on n'arrête pas de nous parler du parti de Monsieur MANGIN. C'est monsieur MANGIN qui décide de tout. Admettez au moins cela !

(Brouhaha)

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : A quoi cela sert-il d'avoir des élus, des instances où les personnes votent ? Il est possible d'y apporter des amendements et des projets. Nous le faisons au Conseil de Paris, je le sais puisque je fais partie d'un groupe qui fait de nombreux amendements et de vœux. Nous faisons modifier les projets. C'est donc quelque chose de tout à fait démocratique. Mais cela n'a pas été fait. Nous devons avancer sur un parti pris qui a été voté de façon assez large. Il n'y a pas eu de débats sur ces questions là.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Je voulais parler de la question du chantier. N'êtes-vous pas choqué, Monsieur FRANJOU, de n'avoir que si peu de choses à nous présenter ? Vous nous dites que les véhicules vont arriver par le côté de la rue de Rivoli, vous ne savez pas par quelle rue précisément. Je pense que cela se fera par la rue du Pont Neuf parce que cela me paraît logique. Vous nous expliquez que nous aurons des engins de levage qui seront tout autour. Ils seront entièrement autour du bâtiment ou bien au 2/3 etc. J'espère que la durée des trois années concerne le chantier dans sa totalité, sinon cela durera dix ans ! Je ne pense pas que nous aurons des grues pendant les trois années.

M. BERNARD FRANJOU : Absolument, nous aurons des grues durant les trois années.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Pourquoi du côté ouest ces engins de levage, qui j'imagine seront les mêmes d'un côté et de l'autre, devront occuper l'intégralité du jardin, alors qu'ailleurs cela ne sera pas le cas ?

Lorsque vous dites que peut-être le jardin Lalanne devra être fermé pendant trois ans, lorsque vous vous étonnez que nous soyons si attachés à cet endroit, pourquoi croyez-vous que nous nous battons depuis quatre ans pour lui ? Si nous le faisons depuis si longtemps, c'est parce qu'il y a quelque chose de très fort, et nous avons de véritables raisons.

Si vous nous dites que le jardin sera fermé pendant trois ans à cause des grues, bien que cela me paraisse peu probable, si cela permet au jardin de vivre encore vingt ans, je n'hésite pas, je fais ce choix. Je vous en supplie, faites des études, des enquêtes auprès des habitants du quartier !

Monsieur DE LA TOUR posait la question tout à l'heure de l'alternative qui nous est proposée. Son cahier des charges est très léger, il peut donc être retravaillé, par contre ce qui ne changera pas, ce sont les conditions du lieu où nous voulons installer ce jardin alternatif. Il n'y aura pas d'eau, seulement des fontaines à boire, puisqu'il y a à cet endroit des risques de fuites. Concernant le terrain d'aventure, ce qui fait l'attrait de ce jeu réside dans la possibilité de monter et de descendre. Vous avez une profondeur de deux mètres au-dessus de la dalle. Dans cette hauteur, vous devrez prévoir les gaines, les ventilations etc. Le décaissement possible sera d'un mètre au maximum. Nous ne pourrons pas gagner en hauteur puisqu'il y aura un risque de non visibilité de la Canopée.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Nous ne sommes pas d'accord avec ce que vous nous dites.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Je vous dis ce que j'ai lu dans le cahier des charges tel qu'il est rédigé pour l'instant.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Nous ferons une autre réunion pour le cahier des charges.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Lorsque nous voyons ce que nous avons avec le jardin Lalanne qui est un endroit avec des reliefs et des paysages différents, votre projet de jardin est à moitié sous les arbres. Nous ne pourrions pas avoir cette variété de végétation. Comment voulez-vous que nous ne nous battions pas jusqu'au bout ! Nous sommes sûrs quelle que soit la qualité du cahier des charges que ce sera quelque chose qui aura infiniment moins de valeur que le jardin Lalanne. Nous n'avons jamais pris le temps de regarder toute la valeur qui existait dans ce jardin, et que pour des raisons sûrement secondaire, nous sommes obligés de faire ce sacrifice.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Les tilleuls produisent un jus collant toute l'année. Nous avons des bancs sur lesquels il est impossible de s'asseoir. Le jardin Lalanne sous les tilleuls à l'ombre l'hiver, ce sera excellent !

M. THIERRY LE ROY : Je voudrais que la Ville prenne la parole afin de donner des éléments qu'elle tire de la réunion mais ce n'est pas une conclusion.

M. JACQUES CHAVONNET, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES RIVERAINS : Nous avons longuement parlé du jardin. Je voudrais simplement m'assurer d'une chose : en dehors de cette réunion, que nous ayons une séance concernant le restant du jardin. Nous avons des questions qui ont été posées depuis dix-huit mois, et qui n'ont jamais eu de réponses. Que ce soit pour la place René Cassin, pour les transversales nord/sud. D'autres questions restent également en suspens. Nous avons besoin de cette réunion. La place René Cassin est également un autre tabou. Nous devons en parler afin de l'évacuer. La position des riverains est de dire que sous une forme ou bien une autre, la place René Cassin doit être conservée.

MME LAETITIA MOUGENOT : Juste pour vous dire que le comité Lalanne, ce n'est pas simplement Laetitia MOUGENOT, mais beaucoup de personnes et de parents qui se réunissent tous les samedis au jardin. Et nous aimons énormément cet endroit.

Les samedis matins, nous avons les familles qui nous demandent que cet espace soit ouvert différemment afin d'accueillir d'autres catégories d'âge. Nous n'avons d'ailleurs pas de réponses à ce sujet.

M. OLIVIER PERAY : Il existe un document de la SEM datant de la fin 2004 qui prévoyait que Monsieur MANGIN puisse étudier la conservation du jardin Lalanne. La décision de la CAO effectivement contenait ce point.

En revanche, nous avons eu une séance du Conseil de Paris, suite à la décision prise oralement par le Maire de Paris en décembre 2004 d'attribuer le projet à Monsieur MANGIN. Le marché de maîtrise d'œuvre a été voté par le Conseil de Paris le 7 et 8 février 2005 avec un vœu numéro 33 déposé par le groupe UMP relatif à la préservation de la place René Cassin, et un vœu numéro 34 déposé par le groupe UMP relatif à la préservation du jardin Lalanne. Monsieur le Maire de Paris demande l'avis de monsieur CAFFET au sujet du vœu 33, c'est-à-dire la place René Cassin. Ce dernier émet un avis défavorable, Monsieur LEGARET informe que le vœu 33 est retiré, compte tenu de la réponse de Monsieur CONTASSOT.

Concernant le vœu 34, c'est-à-dire le jardin Lalanne, monsieur CAFFET, adjoint rapporteur socialiste, émet un avis défavorable. Monsieur LEGARET UMP annonce que le vœu 34 est

retiré alors que monsieur LEGARET ne vienne pas nous dire des choses, compte tenu de la réponse de monsieur CONTASSOT. Le projet est adopté.

MME FABienne GIBOUDEAUX : Je souhaiterais donner quelques éléments de réponse. Je comprends tout à fait l'attachement des riverains au jardin Lalanne pour ses qualités artistiques et végétales. C'est un peu contradictoire, puisque certaines parties n'étant pas utilisées, cela a permis au végétal de s'épanouir. Il conserve beaucoup de cachet. Je respecte le point de vue des personnes qui se posent la question et s'inquiètent. C'est tout à fait légitime. Comment allons-nous concevoir l'avenir sans ce jardin ?

Pour moi, ce jardin a plusieurs qualités. Tout d'abord, une qualité artistique qui peut être réactualisée. Ce qui a été réalisé il y a de cela vingt ans, d'autres artistes aujourd'hui peuvent le faire. Peut-être avec des visions davantage contemporaines. Avec également une catégorie d'âges élargie. Nous avons également une forte demande concernant ce point.

Nous avons la ressource afin de réaliser tout cela.

Concernant le point de vue végétal, nous pouvons avoir des végétaux adaptés et suffisamment plantés pour redonner cette ambiance végétale à ce terrain d'aventure. Nous aurons un travail spécifique à réaliser. Je pense que cela n'est pas impossible. Nous allons mettre pour l'opération du jardin éphémère 450 arbres devant l'Hôtel de Ville durant deux mois avec une marre et des plantes. Je pense que c'est plus facile à réaliser à long terme sur un jardin.

L'intérêt réside également dans le fait que les enfants suivent un parcours et peuvent être cachés. Nous ne sommes pas dans un espace de jeux complètement ouvert. Je comprends tout à fait votre démarche. Il est important pour les enfants d'avoir un moment de solitude, de découverte et de jeux avec les amis. Nous devons retrouver cela. Je pense que ce cahier des charges que nous allons poser pour ce nouveau jardin peut offrir ces qualités.

Nous avons un important travail de concertation avec les jeunes d'aujourd'hui. Ce ne sont pas les mêmes qu'il y a vingt ans. Nous devons réaliser un travail d'analyses et de dialogues avec les jeunes du quartier pour savoir ce qu'ils attendent de ce jardin. Nous l'avons réalisé dans d'autres projets, il est tout à fait possible de réaliser des ateliers avec des jeunes et des enfants. Les jeunes sont beaucoup moins conservateurs que nous, davantage imaginatifs et plus exigeants. Cette concertation est donc très intéressante. Elle se fera avec Monsieur JULLIARD, le Conseil de Quartier, les Conseils des Enfants.

Nous allons nous nourrir de l'expérience française mais également étrangère concernant ces terrains d'aventure. Nous sommes très en retard concernant ce thème en France. Nous voulons produire quelque chose de nouveau. Nous allons réaliser un travail de recherche afin de nous enrichir en expériences.

J'ai bien noté le désir de concertation concernant l'ensemble du jardin. Il y a besoin d'une demande de documents, de coupes. Nous devons le réaliser rapidement.

Je m'engage à faire ces réunions, s'il le faut toutes les semaines, afin de pouvoir avancer. Nous avons le point concernant la frange nord et la place René Cassin. Nous devons également étudier la gestion du jardin dans son ensemble. Comment va-t-on le gérer au quotidien ? Que sont ces grandes prairies, ces grandes pelouses ? Toutes ces questions seront posées lors de réunions avec l'équipe de monsieur Mangin et l'équipe de la DEVE. D'autres sujets seront évoqués, mais nous devons avancer.

Pourquoi reparle-t-on du jardin Lalanne aujourd'hui ? Nous avons une décision à prendre afin de pouvoir lancer ce cahier des charges qui va permettre d'ouvrir ce jardin avant les

travaux de la Canopée. L'idée est de lancer un cahier des charges au Conseil de Paris dès le mois de juillet, afin de pouvoir livrer en 2010 un terrain d'aventure pour les enfants.

Nous pouvons dire que ceci est un manque de concertation. J'ai un calendrier. Il n'y a pas que vos enfants, il y en a d'autres également. L'idée de Monsieur le Maire de Paris et moi-même consiste en la livraison de ce jardin pour les enfants avant le début des travaux de la Canopée.

Nous pouvons avoir des désaccords, je prends mes responsabilités en tant qu'élue, et je les assume. Je vous propose de participer à ce cahier des charges.

(Mouvements dans la salle)

Vos arguments ne m'ont pas fait changer d'avis.

Je propose que nous ayons une réunion la semaine prochaine, le 5 juin, afin d'avoir un cahier des charges avec des propositions faites par vous afin de pouvoir le proposer au Conseil de Paris dès le mois de juillet. Cela permettra de choisir une équipe et nous pourrons commencer à produire des images. Il est préférable d'avoir un cahier des charges spécifique puisque ce sera un jardin unique avec les qualités du jardin Lalanne d'aujourd'hui. Nous pouvons également vous rapporter les expériences réalisées dans d'autres villes.

Je propose à ceux qui veulent travailler sur ce cahier des charges de venir aux réunions qui auront lieu afin de pouvoir avancer sur ce projet.

Nous avons des demandes tout à fait légitimes d'images, de coupes, nous allons réaliser ce travail.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Connaissez-vous la notion de patrimoine ? Nous détruisons quelque chose qui existe et qui a une valeur afin de refaire la même chose un peu plus loin !

MME FABIENNE GIBOUDÉAUX : Couper un jardin au tiers et dire que cela est du patrimoine... Pour moi ce n'en est pas.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Vous ne voulez même pas étudier la proposition qui consiste à rogner d'1/5^e le jardin ? Cela fait quatre ans que nous nous battons, nous avons émis énormément de propositions afin de faire évoluer.

Cette réunion était déjà faite par avance. Elle a servi simplement à nous permettre de nous exprimer. Cela fait deux ans et demi que vous n'avez pas fait de réunions publiques aux Halles. Vous avez le pouvoir, vous décidez ce que vous voulez. Vous ne vous rendez pas compte, mais un cadavre dans un placard reste longtemps, et vous ne le verrez que lorsque vous serez confrontée, non seulement à cette réunion publique, mais ensuite au fait de réaliser le chantier dans le quartier. Lorsque les médias vont arriver et vont s'interroger sur la présence de ces cabanes, et qu'ensuite nous verrons le résultat. C'est celui de faire un jardin qui n'a aucun intérêt et qui prive les habitants des deux réussites existantes. Cela se passera très mal et vous n'en tirerez aucun bénéfice.

(Mouvements dans la salle)